

Cette question est renvoyée à la commission scolaire, après renseignements pris, ainsi qu'à la commission des finances.

Le Conseil décide en attendant qu'une solution soit intervenue de suspendre le paiement de l'indemnité des institutrices mariées à des instituteurs.

Les indemnités de surveillance de la cantine seront également étudiées par la commission scolaire.

Subvention au parti social de la Santé publique  
Prime d'ancienneté

Le conseil rejette une demande de subvention de la section d'Orsay, du parti social de la Santé publique, par 9 voix contre 8 hors et 3 abstentions.

Le conseil est donné d'une demande de M. Richard, directeur de l'école des garçons, pour obtenir une prime d'ancienneté.

Le Conseil, considérant que M. Richard, n'exerce à Orsay que depuis 7 ans, alors que M. Davé a obtenu une prime après 20 ans, rejette cette demande.

Voies à goudronner

Le conseil décide de prévoir au budget un crédit de 70.000 frs pour le goudronnage des voies suivantes: Rue du Parc, avenue Parrot, avenue des Lacs, rue des Oiseaux, Rue du Bocage, rue des Oumes, Rue de la Chaumière, Rue du Mail, Rue de Lannay, escaliers de la Gare, avenue du M<sup>e</sup> Joffe, Rue de la dimancherie, avenue de Bures, avenue St<sup>e</sup> Jean de Beauregard, avenue Pierre Curie, avenue A. Chénier, avenue du Panorama, rue des Fructiers, avenue Jean Jaurès, avenue de la dimancherie, avenue de la Pâtisserie, avenue des Bois, rue des Sablons.

Il sera procédé à une adjudication.

Le Conseil d'après l'avis de la commission des finances, décide que les traitements des employés communaux seront augmentés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1937 dans les conditions suivantes:

10% pour les traitements au dessus de 9.000

15% " " " au dessous de 9.000

En conséquence, les traitements à partir du 1<sup>er</sup> janvier seront les suivants:

Nom et qualité de l'employé	trait. mensuel ancien	hausse de l'aug. mensuelle	produit	nouveau traitement
M <sup>e</sup> Guillemard, secrétaire de Mairie	1.100	10%	110.-	1.210.-
M <sup>me</sup> Balisson, employée dactylo	550	15%	80.-	630.-
M. Rousseau, garde champêtre	800	10%	80.-	880.-
M. Guillet, concierge	865	10%	85.-	950.-
M <sup>me</sup> Carlu, aide de l'école maternelle	500	15%	75.-	575.-
M. Erustard, chef cantonnier	900	10%	95	1.045.-
M. Subault, Breston, Georges	800	10%	80	880.-
Dugal et Janot, cantonniers	800	10%	80	880.-

Augmentation de traitement des employés communaux

1936  
12-1-37  
12-1-37



Il a été prévu dans les crédits prévus au budget, les aug-  
mentations devant se produire en cours d'année par suite de  
changement de classe, c'est-à-dire,

Mlle Guillemard, à partir du 1 <sup>er</sup> avril, trait. mensuel	1.300.-
Mme Balisson, à partir du 1 <sup>er</sup> Juin	690.-
M. Lanot, à partir du 1 <sup>er</sup> Juin	895.-

La part de la commune pour les assurances sociales  
est également prévue au budget.

Traitement de M. Boissard

6. 1	37
12. 1	37

Le Conseil, considérant que le traitement de 414<sup>fr</sup> qui  
est alloué à M. Boissard, est insuffisant, pour le travail qu'il  
fourni, décide à l'unanimité de porter ce traitement à 625 frs par  
mois.

Nomination de deux  
cantonniers supplémentaires

6. 1	37
12. 1	37

Le Conseil autorise M. le Maire à nommer deux cantonniers  
supplémentaire, de la voirie urbaine, au traitement mensuel  
de 850 francs.

Budget vicinal

Le Budget tel qu'il est présenté par la commission  
des finances est adopté à l'unanimité  
Le Conseil,

Tu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 2 Juin  
suivant et le règlement général, sur le service des chemins vicinaux.

Tu la loi du 31 Mars 1903 et celle du 16 avril 1930.

Tu les propositions présentées par les ingénieurs du service vicinal  
tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande  
communication que pour l'établissement du budget de la commune en  
ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1937.

Tu l'arrêt de mise en demeure de M. le Préfet, en date du 5  
Juin 1936.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de  
viabilité les chemins de grande communication, d'intérêt commun et  
vicinaux.

Adopte les propositions présentées par les ingénieurs du  
service vicinal relativement aux contingents pour les chemins de  
grande communication. Les produits divers des chemins de grande  
communication seront affectés aux travaux d'entretien ou d'amé-  
lioration de ces chemins.

Vote au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires  
pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1937 avec  
9 journées de prestations, c'est à dire, Recettes 70.212.-  
Dépenses 70.212.-

Traitement du cantonnier  
du service vicinal

6. 1	19.26
12. 1	19.26

Le Conseil décide d'augmenter le traitement de M. Souf-  
fler cantonnier du service vicinal, dans les mêmes proportions que  
les employés communaux, c'est à dire 10%.

Le traitement sera donc de 880<sup>fr</sup>, au lieu de 800, à  
partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1937.

Le Conseil décide à l'unanimité, que les crédits portés au budget primitif  
de 1937, seront établis en tenant compte des retenués inscrites par

6. 1	19.26
12. 1	19.26



VALEUR DU CENTIME :  
 en 1936 .... 859.20  
 en 1937 .... 882.90

CHAPITRE PREMIER ----- RECETTES ORDINAIRES ----- ATTRIBUTION SUR DIVERS IMPOTS -----	Recettes constatées	RECETTES PROPOSEES	
	au dernier compte	par le Maire	par le Conseil Municipal
Attribution sur les patentes .....	1.519.55	1.500.--	
Attribution sur le produit du décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires .....	13.188.28	13.000.--	
Part de la commune sur le fonds des contributions indirectes .....	28.684.42	25.000.--	
<u>CENTIMES ADDITIONNELS AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES</u>			
CINQ centimes sur les contributions foncières et personnelles mobil.	3.102.22	4.414.--	
DOUZE centimes pour le traitement du garde .....	8.914.27	10.595.--	
23 centimes pour assistance aux vieillards; infirmes et incurables	14.586.99	20.000.--	
281 cent. pour insuffisance de revenu		248.094.90	
2 cent. pour assistance aux familles nombreuses .....	1.620.77	1.700.--	
2 cent. pour assistance aux femmes en couches .....	1.620.77	1.700.--	
80 cent. pour assistance médicale gratuite .....		70.000.--	
II cent. pour aliénés .....		9.700.--	
<u>RESSOURCES SPECIALES AUX CHEMINS</u>			
5 cent. pour les chemins vicinaux de toutes catégories .....	4.051.94	4.296.--	
3 cent. spéciaux pour les chemins vicinaux ordinaires .....	2.431.16	2.578.--	
Taxe vicinale .....	64.161.--	63.338.--	
<u>TAXE DIVERSES RECOUVREES EN VERTU DES ROLES</u>			
Taxe sur les chiens .....	7.720.--	14.840.--	
Taxe sur les pianos .....	2.720.--	2.720.--	
Taxe à l'habitation .....		80.000.--	
Taxe sur les locaux professionnels			
<u>PRODUITS DE L'OCTROI et des DROITS D'ABATAGE de PLACES, etc....</u>			
Taxe de visite sur les viandes .....	5.041.10	5.500.--	
Rentes sur l'Etat .....	7.651.72	7.482.60	
Rentes sur particuliers .....	774.05	449.10	
Intérêt des fonds placés au Trésor	546.56	1.000.--	
Location des propriétés communales	1.611.--	1.611.--	
Excédent du revenu de l'Hospice ....	2.529.37	2.396.48	
Usage du dépotoir .....	200.--	200.--	
Vente de gadoues .....	875.--	500.--	
Location du bureau de la perception	763.34	720.--	
Reversement par la commune de Bures, pour éclairage Orsay-Gare .....		860.--	
<u>CIMETIERE ET POMPES FUNEBRES</u>			
Produit des concessions .....	10.666.55	10.000.--	
Caveau provisoire .....	144.--	100.--	
Service intérieur des pompes funèbr.	4.869.75	4.000.--	
Piquet d'incendie du cinéma .....	720.--	700.--	
<u>CONCESSIONS DE SERVICES COMMUNAUX</u>			
Produit de la crèche .....	2.175.--	2.000.--	
Concession du marché .....	42.500.--	60.000.--	

Envoyé le 8.1.1937  
 Reçu le 20.1.1937

670.995.088



## PRODUITS DIVERS

Remb. frais d'études cours supérieur		5.000.--
Expéditions actes de l'Etat Civil	223.75	200.--
Droits revenant à la commune en matière de permis de chasse	1.720.--	1.500.--
Subvention de l'Etat et du départ. pour les sapeurs pompiers et le matériel d'incendie		600.--
Fonds commun (taxe sur les automobiles)	12.240.--	12.240.--
Subvention Etat et département pour indemnités aux chômeurs		200.000.--
Avance du département pour fonds de roulement chômage		10.000.--
Redevance Sud-Lumière pour consommation électrique		8.000.--
Redevance Sg <sup>e</sup> Lyonnaise pour consommation eau		60.000.--
Produit cartes aux étrangers		300.--
Produit entrées du terrain de jeux	47.50	
Participation des communes aux audiances foraines	350.--	350.--
Frais de pompage LORIN		40.000.--
Redevance DORIN pour construction Chemin rural I5		8.683.--
Du par LORIN pour consommation eau ferme de Mondétour		200.--
<b>TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES</b>		<b>1.018.068.08</b>

## RECETTES EXTRAORDINAIRES

		1935	1937
4 cent. emprunt	63.786.65 (cimetière)	4.051.94	3.565.31
2 " "	23.666.-- Ecoles	1.620.77	1.443.27
5 " "	60.000.-- Pl. publique	4.862.33	4.462.16
16 " "	150.000.-- dépotoir	13.776.61	14.127.--
55 " "	800.000.-- Eau	47.812.92	48.151.92
5 " "	65.000.-- Rue Boursier	4.051.95	3.915.52
51 " "	750.000.-- Trav. divers	43.381.75	45.142.43
15 " "	221.975.-- log. Mairie	13.776.61	13.349.77
83 " "	1.350.000.-- Eau	70.503.79	72.570.75
I " "	" Sallemouille	810.40	188.20
46 " "	600.000.-- Marché & travaux		40.613.--
<b>TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>			<b>247.529.33</b>

TOTAL des RECETTES :	ordinaires	1.018.068.08
	extraordinaires	247.529.33
		<b>1.265.597.41</b>

## CHAPITRE I

## DEPENSES ORDINAIRES

## Frais d'administration

Traitement du secrétaire et des employés Mairie <sup>encl. 150</sup> <del>socials</del>	28.247.--	<del>24.000.--</del>
Frais de bureau de la Mairie	4.310.--	4.500.--
Imprimés à la charge des communes	80.--	100.--
Abonnement au Journal Officiel		150.--
Frais de confection des rôles	2.525.20	2.600.--
Trait. Receveur Municipal 10 %	604.--	604.--
Traitement du garde champêtre	9.840.--	10.560.--
Pension Richard (ancien cantonnier)		2.000.--
Frais d'audiences foraines	2.348.--	2.115.--
Indemnité de chauffage, Bureau de la gendarmerie	200.--	200.--
Salaire du concierge de la Mairie et préposé au nettoyage	16.416.--	<del>12.050.--</del>
Salaire Jouvot, gardien du cimetière		4.980.--
Dotation de la Rosière	1.500.--	1.500.--
Indemnité au caissier de la Caisse d'Epargne	300.--	270.--
Frais de représentation du Maire		6.000.--
Abonnement à diverses publications administratives	211.--	250.--
Allocation au porteur de dépêches	1.200.--	1.200.--



80.5/9.-

Prolongation d'ouverture du Bureau de poste .....	2.400.--	2.400.--
Dépenses du Téléphone .....	1.526.25	1.700.--
Frais d'entretien des boîtes aux lettres .....	150.--	150.--
Etreannes au facteur .....	50.--	45.--
Entretien de la Mairie .....	17.237.--	5.000.--
Entretien et clôture des cimetières	700.--	2.500.--
Contrib. sur les biens et revenus communaux .....	12.700.40	2.500.--
Entretien du terrain de jeux .....	2.044.--	2.000.--
Entretien des bâtiments communaux ..	27.849.--	25.000.--
Entretien des fontaines, puits et mares	706.--	1.000.--
Assurance des bâtiments communaux inc.	1.469.--	1.600.--
Assurance responsabilité de la commune .....		500.--
Entretien et remontage des horloges (salaire du préposé et fournitures)	1.051.--	1.000.--
Entretien du matériel incendie (essence et huile et achat moto-pompe	1.094.--	5.000.--
Indemnité à la subdivision des sapeurs pompiers .....	2.882.--	3.500.--
Assurance des sapeurs pompiers et pompe à incendie .....	164.85	700.--
Consommation eau, bâtiments communaux, bornes fontaines .....	25.000.--	25.000.--
Assurance des fautes lourdes commises par les pompiers .....	450.--	450.--
Crèche, personnel et fournitures ..	8.050.--	8.000.--
Assurance des enfants, centre scolaire d'Education physique .....		500 --
<u>ASSISTANCE ET HYGIENE</u>		
Contingent de la commune pour les enfants assistés .....	2.670.--	3.000.--
Contingent de la commune pour les aliénés .....	1.835.88	9.700.--
Dépenses d'assistance médicale grat.	20.280.--	70.000.--
Dépenses d'assistance aux vieillards infirmes et incurables .....	6.000.--	20.000.--
Contingent dans les dépenses de protection de la Santé Publique ...	3.218.42	5.000.--
Inspection sanitaire des tueries et des animaux amenés sur les foires et marchés .....	5.038.--	5.500.--
Assistance aux familles nombreuses		1.700.--
" " femmes en couches		1.700.--
Reversement au Bureau de Bienfaisance legs Boursier .....	700.--	630.--
Subvention au Bureau de Bienfaisance		4.500.--
Assurance des employés communaux ...	2.838.--	2.000.--
Chaussures aux enfants des Ecoles ..	1.721.--	2.500.--
Subvention à la Sté de Secours Mutuels	1.200.--	1.080.--
" à la Fanfare .....	1.200.--	2.000.--
" aux anciens combattants	600.--	
" aux combattants républic.	100.--	
" à la Sté de pêche .....	300.--	300.--
" à la Sté d'Horticulture	200.--	300.--
" Aux amis de l'Ecole .....	500.--	450.--
" à la coopérative scolaire	400.--	360.--
" à l'Yvette Sportive .....	600.--	900.--
" au syndicat d'Initiative		2.700.--
Traitement du prof. culture physique		2.500.--
Apprentissage de métiers .....		292.50
Emploi du legs Parrat .....		1.080.--
Emploi du legs Salmon .....	450.--	720.--
Emploi du legs Gérétaix .....	440.--	440.--
Pesage des nourrissons .....	100.--	90.--
Frais d'envoi d'enfants en colonies de vacances .....		3.000.--
Bourse scolaire Dunaime .....	200.--	180.--
Arbre de Noel Ecole maternelle .....	100.--	200.--
<u>INSTRUCTION PUBLIQUE</u>		
Entretien des Ecoles publiques .....	24.704.--	5.000.--
Indemnité de logement aux instituteurs et institutrices .....	4.200.--	12.000.--
Indemnité de chauffage instituteurs et institutrices .....	420.--	405.--

333.646.70



Chauffage des classes, Mairie,		
Crèche, cantine .....	21.479.--	30.000.--
Mobilier scolaire et matériel d'ens.	2.345.--	2.000.--
Achat de livres de prix .....	6.504.--	7.000.--
Subvention à la Caisse des Ecoles ..	3.000.--	2.700.--
Fournitures aux élèves des Ecoles ...	16.442.--	13.000.--
Indemnité aux instituteurs pour surveillance de la cantine .....	3.100.--	2.790.--
Salaire de l'aide de l'Ecole maternelle et assurances sociales .....	6.288.--	7.140.--
Médailles et livrets pour prix (legs Archangé .....	264.--	250.--
Traitement de l'assistante d'Hygiène		4.968.--
Frais de fonctionnement des visites médicales scolaires .....		500.--
Traitement du professeur d'anglais	1.850.--	1.850.--
" du prof. sténo-dactylo ...	1.250.--	1.250.--
" du professeur de dessin ..	900.--	900.--
" du professeur de solfège ..	400.--	400.--
" de comptabilité .....	1.250.--	1.250.--
Indemnité à M. et Mme Daré .....	250.--	225.--
Achat de livres bibliothèque scolaire	198.--	400.--

VOIRIE URBAINE

Travaux de goudronnage et réfection avant goudronnage .....		70.000.--
Ent. des rues, quais, pl. publiques	10.281.--	10.000.--
Ecl. des rues, quais et pl. publ.	21.959.--	35.000.--
Enlèvement des boues et immondices	20.948.--	23.000.--
Salaire des cantonniers de la voirie rubaine .....	54.964.20	<del>60.000.--</del> 41.170

VOIRIE VICINALE

Salaire des cantonniers des chemins vicinaux ordin. et Assur. Soc.	10.180.--	<del>10.870.--</del> 11.166.--
Entretien des chemins vic. ord.	50.137.50	<del>25.970.--</del> 24.518.--
Contingent affecté aux chemins de grande communication et d'intérêt commun .....	2.781.--	2.864.--
Contribution des communes vic. et rur.	32.176.--	31.669.--

VOIRIE RURALE

Entretien des chemins ruraux .....	12.176.--	10.000.--
Elargissement des chemins ruraux ....	927.--	5.000.--
Subvention aux lotissements pour entretien et éclairage .....		10.183.--
Indemnité à M. Rousseau pour service supplémentaire	1.200.--	1.200.--
Risques professionnels du garde ....	1.200.--	1.200.--
Indemnité au garde pour bicyclette ..	200.--	200.--

DEPENSES DIVERSES

Fête du 14 Juillet et autres fêtes publiques .....	9.228.75	12.000.--
Recensement par le contrôleur .....	1.500.--	1.500.--
Honoraires architectes, géomètres, etc	11.267.--	5.000.--
Dépenses imprévues	4.332.--	6.428.58
Remboursement au département avance fonds de chômage .....	10.000.--	10.000.--
Indemnités aux chômeurs .....	272.360.25	250.000.--

TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES ..... I. 018.068.08

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

		1935	1937
29° annuité emprunt	1908-1938 cimetière	63.786.55	4.051.94
29° "	" 1908-1938 Ecoles	25.666.--	1.620.77
15° "	" 1923-1953 pl. publ.	60.000.--	4.862.33
11° "	" 1926-1956 dépôt	150.000.--	13.776.61
7° "	" Eau .....	800.000.--	47.812.92
7° "	" Rue Boursier ....	65.000.--	4.051.95
6° "	" Ecoles .....	750.000.--	43.381.75
3° "	" logement Mairie	221.975.--	13.776.60
3° "	" Eau .....	1.350.000.--	70.503.79
4° "	" Sallemouille .....		810.40
1° "	" Marché et trav. div.	600.000	

Total des dépenses extraordinaires ..... 247.520.38



TOTAL DES DEPENSES :	ordinaires	I.018.068.08
	extraordinaires	247.529.33
		<u>I.265.597.41</u>
		=====

Impositions ordinaires

Le Conseil,  
Vu le budget approuvé pour 1936 et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur Municipal, des recettes et dépenses de l'exercice 1935 ;  
Vu le projet proposé pour l'année 1937 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires s'élèvent à la somme de ..... I.018.068.08 tandis que les recettes ordinaires y compris les 5 centimes ordinaires ne s'élèvent qu'à la somme de .... 503.346.18 à laquelle il convient d'ajouter :

1°- le produit des taxes instituées par la loi du 13 Aout 1926, soit ..... 82.720.-- (

2°- le produit de 3 journées de prestation pour chemins vicinaux, savoir ..... 63.338.-- ( 146.058.--

En conséquence, il reste à pourvoir un déficit de ..... 368.663.90

Considérant qu'il sera fait face à une partie de ce déficit au moyen des impositions spéciales ci après :

Salaire du garde champêtre :	12 cent.	=	10.595.--
Assistance aux vieillards	23 "		20.000.--
" familles nombr.	2 "		1.700.--
" femmes en couches	2 "		1.700.--
" médicale gratuite	80 "		70.000.--
" aliénés	11 "		9.700.--
Chemins vic. ordinaires	5 "		4.296.--
chemins ruraux	3 "		2.578.--
		soit au total	<u>120.569.--</u>

Considérant qu'en retranchant la dite somme, soit 120.569.-- du déficit ci-dessus, il ressort une insuffisance de revenus de ..... 248.094.90 nécessitant une imposition de 281 centimes.

Considérant qu'il y a lieu, d'autre part, de modifier, en tenant compte de la variation de la valeur du centime communal, le montant des impositions extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de 1937 pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement :

Délibère :

Les impositions ordinaires et extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de 1937 sont votées ou fixées à nouveau conformément aux indications contenues dans le tableau ci-dessous :

1°-IMPOSITIONS ORDINAIRES :

5 centimes ordinaires	.....	4.414.--
12 "	salaire du garde champêtre	10.595.--
23 "	assistance aux vieillards	20.000.--
281 "	pour insuffisance de revenus	248.094.90
2 "	assistance aux familles nombreuses	1.700.--
2 "	assistance aux femmes en couches	1.700.--
80 "	assistance médicale gratuite	70.000.--
11 "	aliénés	9.700.--
5 "	ordinaires pour chemins vicinaux	4.296.--
3 "	extraordinaires pour chemins vicinaux	2.578.--

2°-IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

4 centimes pour remboursement d'un emprunt de 63.786.65 autorisé par arrêté du 10 Avril 1907 et destiné au cimetière	.....	3.565.31
2 centimes pour remboursement d'un empr. de 23 666.-- autorisé par arrêté du 12 Mars 1918 et destiné aux Ecoles	.....	1.443.27
5 centimes pour remboursement d'un empr. de 60.000 autorisé par arrêté du 6 Mars 1923 et destiné à Place publique	.....	4.462.16
15 centimes pour remboursement d'un empr; de 150.000 autorisé par arrêté du 22 février 1936 et destiné à dépôt communal	.....	14.127.--
55 cent. pour remb. d'un empr. de 800.000.-- autorisé par arrêté du 1 février 1930 et destiné à EAUX	.....	48.151.92
5 cent. pour remb. d'un emprunt de 65.000.-- autorisé par arrêté du 30 Aout 1930 et destiné à Rue Boursier	.....	3.915.52
51 cent. pour remb. d'un empr. de 750.000.-- autorisé par arrêté du 29 janvier 1931 et destiné à construction Ecole et travaux divers	.....	45.142.43
15 cent. pour remb. d'un empr. de 221.975.-- autorisé par arrêté du 25 janvier 1932 et destiné à logement instituteurs, aménagement de la Mairie	.....	13.349.77
83 cent. pour remb. d'un empr? de 1.350.000.-- autorisé par arrêté du 29 Mars 1933 et destiné à EAUX	.....	72.570.75
1 cent. pour emprunt Sallemouille, arrêté du 6/5/33	.....	188.20
46 cent. empr. de 600.000. Marché, arrêté du 2/11/36	.....	40.613.--

Impositions extraordinaires

424

407



canalisation d'eau Bures

Orsay

Envoyé le 28. 19. 36

Reçu le

Entretien du monument

Aux Morts

Revision des listes

électorales

Apprentissage gratuit

Envoyé le 27. 12. 19. 36

Indemnité de logement

de Mlle Buteau

leg. Genétais

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer une convention avec la St<sup>e</sup> Legermaise des Eaux pour canalisation en eau des voies de l'asso. cration Bures. Orsay, les frais étant entièrement supportés par les propriétaires.

Les offres de M. Demauches pour l'entretien du monument aux Morts, et la garniture de fleur de la jardinière Genétais, étant les plus avantageuses sont acceptées pour 1.937.

Le Conseil désigne M. Leroux pour procéder à la revision des listes électorales, et M. M. Fiers et Deschamps pour juger les réclamations.

Un seul candidat s'étant présenté et ayant été admis pour 1936 le Conseil décide de lui attribuer la totalité de la somme, soit 292.50

Le Conseil accepte que l'indemnité de logement versée à M<sup>me</sup> An. drien, qui a obtenu son changement, soit continuée à M<sup>lle</sup> Buteau à partir du 1 octobre 1936.

M. le Maire expose à l'assemblée que d'après le testament de M. Genétais, une partie de la rente, soit 270 frs, doit être versée à une femme veuve, nécessiteuse et honnête, désignée par le Conseil Municipal, et choisie parmi celles chargées d'enfant en bas âge, elle devra être née dans la commune ou l'habiter depuis au moins dix années. Cette rente pourra lui être servie pendant plusieurs années consécutives, jusqu'au moment où le Conseil Municipal jugera qu'il s'en trouve une autre ayant plus de besoins que la précédente.

Le Conseil décide que l'inscription des candidates aura lieu pendant le mois de janvier et que la bénéficiaire sera désignée à la session de février. Pour les autres années, les périodes seront les mêmes que celles du legs Parrot.

Le Conseil décide que le texte de l'avenant serait demandé à la Cie du Sud-Lumière et étudié par la commission de l'électricité.

Le Conseil vote à l'unanimité une Gratification de 1.000 frs à M. Quillet, assurant le service du garde-champêtre pendant sa maladie, à prendre sur les dépenses imprévues.

Le Conseil décide que l'éclairage public des habitements du Val d'Orsay et de la Chaumière sera assuré par la commune à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1936.

Le Conseil décide que l'enlèvement des ordures ménagères du habitement de la Chaumière sera fait par l'entrepreneur de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1937, dans les conditions du cahier des charges de l'adjudication, c'est-à-dire au foras du Kilomètre, et autorise M. le Maire à signer un avenant au cahier des charges.

Il en sera fait de même pour le Petit chez soi à partir du 30<sup>er</sup> juin 1937.

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1937, dans les conditions du cahier des charges de l'adjudication, c'est-à-dire au foras du Kilomètre, et autorise M. le Maire à signer un avenant au cahier des charges. Il en sera fait de même pour le Petit chez soi à partir du 30<sup>er</sup> juin 1937.

Signatures: M. le Maire, M. Demauches, M. Leroux, M. Fiers, M. Deschamps, M. An. drien, M. Buteau, M. Genétais, M. Parrot, M. Quillet, M. Chaumière, M. Val d'Orsay, M. Kilomètre, M. Cahier des charges, M. Foras, M. Petit chez soi, M. 30<sup>er</sup> juin 1937.



# Réunion du 24 janvier 1937

Du 19 janvier 1937.

Convocation du Conseil Municipal en séance publique extraordinaire pour le Dimanche 24 Janvier 1937, à 10<sup>h</sup>30 à la Mairie à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

*Indépendant*

Le vingt quatre janvier mil neuf cent trente sept, deux heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Chartier, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Lefèvre, Delbis, Fourat Faure, Croc, Coustant, Hennegrave, Bonquin, Nautrez, Courtin, Boutante

Absents excusés : M. M. Leborgne, adjoint, Coustant, Lagson, Flusin, Delahaye.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Hennegrave, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est accepté à l'unanimité.

Il est donné lecture au Conseil de la lettre préfectorale du 24 décembre 1936 autorisant l'association syndicale "Le Val d'Orsay", à faire établir des conduites de distribution d'eau.

Il est ensuite donné connaissance à l'Assemblée du contrat à passer entre la société Lyonnaise, la commune d'Orsay et l'association syndicale pour valoir marché en vue de la réalisation des travaux.

Le Conseil, délibère,

Autorise M. le Maire à signer le contrat et demande que l'approbation préfectorale intervienne dès que possible pour permettre la réalisation des travaux.

Le Conseil décide à l'unanimité de prendre à sa charge le supplément de dépenses d'installation des deux bouches d'incendie situées rue Mademoiselle, et 50% du supplément à la charge du syndicat, pour les autres bouches, ainsi qu'il avait été convenu lors de l'incorporation des rues dans la voirie urbaine.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de Seine et Oise informant la Municipalité qu'elle bénéficiera d'une subvention de l'Etat de 64.150 frs, et d'une subvention départementale de 12.830 frs pour la construction des écoles provisoires.

D'après l'état fourni par M. Colin, architecte, la dépense totale sera de 137.205,50, la somme à emprunter est donc de 60.000 frs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et par 17 voix contre 1,

Travaux de distribution d'eau dans le lotissement du Val d'Orsay avec le bénéfice de la loi du 15 Mars 1928

Envoyé le 23/1/37  
Reçu le 24/1/37

Bouches d'incendie Val d'Orsay

Emprunt de 60.000 frs pour construction d'écoles provisoires

Envoyé le 23/1/37  
Reçu le 24/1/37



décide de contracter un emprunt de 60.000 frs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, Remboursable en 30 ans, garanti par une imposition de 5 centimes extraordinaires.

ARTICLE PREMIER - M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces Etablissements et au taux d'intérêts de 5 % l'emprunt de la somme de SOIXANTE MILLE Francs, que la commune est admise à contracter par la délibération du Conseil Municipal du 24 Janvier 1937, et dont le remboursement s'effectuera en trente années à partir de 1938, au moyen de cinq centimes extraordinaires.

Il est, en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions dudit emprunt.

ARTICLE DEUX - Le montant de l'emprunt sera versé au Trésor Public, au crédit du Trésorier-Payeur général du département et pour le compte de la commune, soit en une seule fois, soit par fractions, à la convenance de la municipalité qui disposera à cet effet d'un délai d'une année à dater de l'intervention du traité.

ARTICLE TROIS - L'amortissement aura lieu par annuités égales, payables en deux termes semestriels.

Les intérêts, au taux de l'emprunt, commenceront à courir du jour du versement des fonds et au plus tard un mois après la date de la signature et de l'envoi du traité par le directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Toutefois, l'emprunteur bénéficiera, le cas échéant, d'une ristourne au taux de 5 % sur toute somme réalisée tardivement depuis le point de départ des intérêts ci-dessus visé jusqu'à la date effective de réalisation.

ARTICLE QUATRE - Les remboursements doivent, en principe, être faits à Paris, à la Caisse des Dépôts et Consignations. Cependant la commune pourra être autorisée, sur la demande du Maire, à se libérer à la Caisse du receveur des finances de l'arrondissement ; mais, dans ce cas, le paiement devra être effectué un mois avant l'échéance.

ARTICLE CINQ - Tout paiement non effectué à la date de son exigibilité portera intérêt de plein droit au taux de 6 %.

ARTICLE SIX - La commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt.

ARTICLE SEPT - La commune aura la faculté d'effectuer à toute époque des remboursements par anticipation au moyen des plus-values provenant du rendement des ressources affectées au service de l'emprunt. Elle ne pourra employer d'autres ressources à des remboursements de cette nature qu'au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement et avec préavis d'un an.

Dans tous les cas, les remboursements anticipés comporteront le paiement par la commune d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêt du capital remboursé avant l'échéance. Les remboursements partiels seront imputés sur les derniers termes d'amortissement de l'emprunt.

M. le Maire dépose sur le bureau, le cahier des charges, le devis descriptif et le devis estimatif, dressés, par M. Delbis, Géomètre, relatif à la construction de bordures et caniveaux, avenue St Laurent à la mise en état de la chaussée et à son goudronnage. Le devis estimatif se monte à la somme totale de 140.000 frs.

Après examen et discussion, le Conseil approuve ces documents, autorise M. le Maire à les signer et à les présenter à l'approbation de M. le Préfet.

Sur les voies et moyens pour assurer l'exécution du travail le Conseil décide de prélever la somme de 140.000 frs, sur les fonds de l'emprunt de 600.000 frs, destinés à la construction du Marché couvert et travaux de voirie.

Avenue St Laurent  
Adjudication

25 / 1  
2 / 2  
3 / 3



A cette somme de 140.000 frs, il convient d'ajouter :

- 1° la somme de 35.000 frs prélevée sur l'article 32 du budget primitif de 1936 (autorisation préfectorale du 18 juillet 1936)
- 2° la somme de 30.000 frs, montant de la participation de l'association syndicale autorisée, Parc d'Orsay, première partie, délibération du syndicat en date du 20 septembre 1936, approuvée le 7 octobre 1936
- 3° la somme de 5.000 frs montant de la participation de l'association syndicale autorisée Parc d'Orsay (3<sup>ème</sup> partie) délibération du Syndicat en date du 11 octobre 1936, approuvée le 4 novembre 1936.

Sont au total la somme de 210.000 frs égale au montant du devis.

Il est bien entendu que les sommes indiquées ci-dessus ne représentent qu'une partie des participations syndicales.

Le Conseil décide que les travaux seront mis en adjudication publique, en deux lots, au rabais sur soumissions cachetées.

Désigne M. M. Boutante et Courbin pour assister M. le Maire à l'adjudication.

Assistance Médicale gratuite - 1<sup>re</sup> demande acceptée par 16 voix contre 1  
 " Aux vieillards - 1 " refusée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11<sup>h</sup> 45.

*Decauville*  
*Blanchet*  
*Levesque*  
*Proter*  
*Delahay*  
*Hopie*  
*Blanchet*  
*Bouquin*  
*Courbin*

Le vingt deux février mil neuf cent trente sept,  
 Convocation du Conseil Municipal, en réunion extraordinaire, pour le samedi 27 février à 11<sup>h</sup> 30 à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Réunion 27 février 1937

Le vingt sept février mil neuf cent trente sept, à 11<sup>h</sup> 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Leborgne adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Lefèvre, Bellis, Fourat, Faure, Coustant, Hennegrave, Bouquin, Courbin, Boutante, Dupré Delahay.

Absents excusés : M. M. Deschamps, Charrier, adjoints, Croc

Envoyé le 4 février 1937  
 Reçu le 10



Cagson, Flutin, Nantez  
 Le Conseil choisit pour secrétaire, M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Bonification de l'em-  
 prunt du Marché  
 couvert

Monsieur le Maire donne lecture de la décision par laquelle le Conseil d'administration de la Caisse de Crédit aux départements et aux communes statuant, sur la demande de bonification formée par la commune d'Orsay pour l'emprunt de 486.000 frs, à contracter aux taux de 5% auprès de cet établissement, suivant convention à intervenir a décidé, compte tenu de ce que la commune a renoncé à la subvention de l'Etat, d'attribuer à ladite collectivité, pendant 3 ans, une bonification de 11.065 frs par an, révisable au bout de cette période, si l'entreprise ne donne pas à la commune les ressources nécessaires au paiement de l'annuité d'amortissement de l'emprunt.

Cependant, toute réduction de la charge incombant pour ledit emprunt à la commune, ou toute portion de l'emprunt qui n'aurait pas reçu l'affectation indiquée, entraînera une réduction proportionnelle de la bonification apportée par la Caisse de Crédit.

Le Conseil prend acte de cette décision qu'il accepte, il s'engage en outre :

1° A aviser la Caisse de crédit de toute réduction de la charge incombant à la commune pour l'emprunt bonifié dont il s'agit

2° A lui faire connaître le montant des fonds réalisés, non utilisés ou affectés à d'autres travaux que ceux primitivement prévus

3° Pendant la durée de la bonification, à adresser à la Caisse de Crédit chaque année, dans le courant du mois de Mai, un exemplaire du dernier compte administratif approuvé.

4° A exécuter les travaux dans le minimum de temps, et conformément aux projets régulièrement approuvés, sous la surveillance habituelle des administrateurs intéressés.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant qu'une bonification a été accordée à la commune d'Orsay, sur l'emprunt de 500.000 frs, pour la partie de 486.000 frs se rapportant à la construction du marché couvert,

Que le complément de cette somme doit servir à la mise en adjudication des travaux de l'Avenue St Laurent

Décide à l'unanimité de solliciter une subvention de l'Etat pour ces derniers travaux qui ne sont pas encore entrepris.

Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir hâter l'approbation des devis et du cahier des charges qui lui ont été adressés ces travaux présentant une grande urgence.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. M. Dumas et Schalk, directeurs des associations syndicales autorisées de la première

Demande de subvention  
 pour les travaux de  
 l'Avenue St Laurent

Envoyé le 1<sup>er</sup> Mars 1937  
 Reçu le 5 Mars 1937

lettre de M. Dumas  
 et de M. Schalk



et de la 3<sup>ème</sup> parties du parc d'Orsay, protestant que le nouveau devis pour la mise en viabilité de l'avenue St Laurent, établi par M. Delbis et envoyé à l'approbation préfectorale, n'a pas été soumis aux syndicats intéressés.

Le Conseil décide à l'unanimité de donner tous apaisements aux associations syndicales intéressées, le devis établi par M. Delbis le montant à la même somme que celui de M. Cavène, et n'influence en rien la part financière maximum acceptée par les délibérations des syndicats des 20 septembre et 17 octobre 1936, soit une dépense de 58.000 frs au plus pour la première partie, et 18.000 frs pour la troisième partie quel que soit le changement apporté par le Conseil dans les travaux de l'avenue St Laurent.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il n'est pas possible que Monsieur le Receveur municipal soit présent à tout moment pour recueillir les cotisations des enfants fréquentant la cantine scolaire, ou pour payer les menues dépenses quotidiennes nécessaires à son bon fonctionnement.

Qu'il est de bonne administration de nommer un régisseur sur place qui puisse centraliser les recettes et les verser dans la caisse du receveur municipal et auquel il sera consenti une somme mensuelle qui lui permettra de payer aux menues dépenses courantes.

Délibère :

Nomme Monsieur Maxime Lévy, régisseur des recettes de la cantine scolaire d'Orsay, pour la centralisation des cotisations des enfants des écoles prenant leurs repas à la cantine ainsi que les dons.

Il sera dispensé de verser un cautionnement.

M. Lévy est nommé également régisseur des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la cantine.

Pour faire face au paiement des dites dépenses, le Conseil municipal est d'avis qu'une avance mensuelle de 100 frs est nécessaire.

Monsieur le Maire donne connaissance du devis établi par Monsieur Thomas, géomètre, pour travaux à exécuter à l'intersection du chemin rural 36, pour l'évacuation des eaux s'écoulant dans la rue de Verdun en face la propriété de M. Braun et expose qu'il est nécessaire pour l'exécution de ces travaux, d'acquiescer une parcelle de trois mètres de terrain à Madame Lechantre.

Le Conseil délibère,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à acquiescer à l'amiable trois mètres de terrain à Madame Lechantre, au prix de 50 frs le mètre, et à demander la dispense de purge.

Accepte le devis descriptif des travaux établi par M. Thomas pour construction d'une bouche d'égout et d'un puisard, et autorise M. le Maire à traiter avec l'entrepreneur faisant le meilleur prix, les crédits pour achat du terrain et les travaux, à prendre au budget de 1937 pour entretien des chemins ruraux.

1 Mars 1937

Envoyé en Préfecture

Nomination d'un régisseur de la Caisse des Ecoles

1 Mars 1937

31/3/37

Travaux à exécuter pour l'évacuation des eaux s'écoulant dans la rue de Verdun

1 Mars 1937  
dépense de purge  
le 23 Mars 1937